

Journal of Rural and Community Development

Co-concevoir des espaces publics
inclusifs en contexte rural
et périurbain :
Un levier pour la cohésion sociale et
le développement de ces territoires ?

Author: Marie Guilpain

Citation:

Guilpain, M. (2025). Co-concevoir des espaces publics inclusifs en contexte rural et périurbain : un levier pour la cohésion sociale et le développement de ces territoires ? *The Journal of Rural and Community Development*, 20(4), 114–134.



Publisher:

Rural Development Institute, Brandon University.

Editor:

Dr. Doug Ramsey

Open Access Policy:

This journal provides open access to all of its content on the principle that making research freely available to the public supports a greater global exchange of knowledge. Such access is associated with increased readership and increased citation of an author's work.



Co-concevoir des espaces publics inclusifs en contexte rural et périurbain : un levier pour la cohésion sociale et le développement de ces territoires ?

Marie Guilpain

Université Rennes 2, Laboratoire ESO Rennes

Rennes, France

Atelier Ersilie

marie.guilpain@atelier-ersilie.fr

Résumé

Cet article s'intéresse à la co-conception des espaces publics en contexte rural et périurbain. Il tend à placer les espaces publics comme des objets pertinents pour travailler sur le développement de ces territoires. En s'appuyant sur deux études de cas tirées d'une recherche expérimentation au sein d'une agence de conception paysagère, il ambitionne de démontrer que les démarches participatives inclusives sont des leviers importants pour la conception d'espaces publics favorables à l'attractivité territoriale. Ces démarches offrent une meilleure compréhension du territoire. Bien qu'elle ne soit pas sans limites, la co-conception favorise aussi la cohésion sociale au sein des territoires ruraux et périurbains. Si un tel processus ne semble pas très éloigné des démarches prenant place dans les territoires urbains, il révèle tout de même la nécessité de s'adapter aux spécificités locales (et donc aux besoins des populations) pour poursuivre cet objectif de développement territorial des petites communes.

Mots clés : conception d'espaces publics ; démarche participative ; ruralité ; cohésion sociale ; développement territorial, territoires ruraux, territoires périurbains

Co-designing inclusive public spaces in rural and peri-urban areas: A lever for social cohesion and the development of these territories?

Marie Guilpain

University of Rennes 2, Laboratoire ESO Rennes
Rennes, France
Atelier Ersilie
marie.guilpain@atelier-ersilie.fr

Abstract

This paper focuses on the co-design of public spaces in rural and peri-urban areas. It places public spaces as relevant objects to work on the development of these territories. Based on two case studies taken from experimental research within a landscape design agency, this article aims to demonstrate that inclusive participatory approaches are important levers for the design of public spaces that promote territorial attractiveness. Indeed, these offer a better understanding of the territory. Although it is not without limits, co-design also promotes social cohesion within rural and peri-urban areas. If such a process does not seem very far from the approaches taking place in urban areas, it nevertheless reveals the need to adapt to local specificities (including the needs of the population) in order to pursue the goal of territorial development of small municipalities.

Keywords: design of public spaces; participatory approach; rurality; social cohesion; territorial development; rural areas, peri-urban areas

1.0 Introduction

En France, les territoires ruraux ont pendant longtemps été définis par la statistique nationale : est rurale une commune de moins de 2 000 habitants (INSEE). Cette définition, s'est peu à peu étayée en s'appuyant notamment sur des critères de densité. Mais il est vite apparu que ce seul critère restait insuffisant pour recouvrir toute la diversité des mondes ruraux (Bouba Olga, 2021). Un territoire rural se caractérise également en termes de paysage (composé d'espaces agricoles, naturels, ...), ainsi qu'au travers des usages qui le traversent (des déplacements pendulaires importants par exemple). L'INSEE base d'ailleurs sa distinction entre rural et périurbain à partir de ce dernier critère : une commune devient périurbaine lorsque 40 % de sa population ayant un emploi travaille dans une agglomération proche (Banos & Sabatier, 2010). Pour autant, plusieurs auteur·rice·s tendent à montrer que la distinction entre territoire rural et périurbain n'est pas si évidente et que ces réalités territoriales se recoupent sur certains aspects tels que les modes d'habiter (Morel-Brochet, 2007 ; Bonnet, 2015 ; Herpin & Merret, 2017). C'est pourquoi, au-delà du rural et du périurbain, c'est la ruralité, en tant que réalité perçue et vécue, qu'il est intéressant de prendre en compte. Que l'on se trouve dans une commune rurale ou périurbaine, l'espace vécu est parfois le même, c'est alors la ruralité qui ressort des discours des habitant·e·s comme identité territoriale à préserver : « Habiter dans l'espace périurbain, c'est pour nos enquêtés habiter "à la campagne", c'est aussi et surtout ne pas habiter en ville » (Morel-Brochet, 2007).

De ce vécu de l'espace, et donc de la ruralité, découle un certain nombre d'enjeux dont se saisissent les politiques publiques. Par exemple, en termes de santé des problématiques se posent quant à l'accès au soin des personnes âgées, qui représentent une part importante de ces territoires (Bontron, 2013). Ce sont aussi des enjeux d'attractivité du territoire qui sont mis en lumière aujourd'hui. L'objectif d'un certain nombre de petites communes est d'assurer un rayonnement, d'offrir un cadre de vie attrayant pour les habitant·e·s, voire les touristes, parfois par le biais de stratégies de marketing territorial, mais surtout d'innovations portées par les acteur·rice·s locaux·ales (Lacquement & Quéva, 2016).

Pour autant, le développement local ne relève pas uniquement de l'installation de nouveaux services ou de la création d'événements pour animer le territoire. En effet, l'aménagement d'un territoire passe aussi par la conception de ses espaces publics, un sujet qui reste pourtant peu étudié¹. Les espaces publics sont centraux au sein d'une commune. Ils participent à son image au travers du paysage qu'ils constituent, mais aussi de par les usages qu'ils permettent. Cet article cherche à interroger leur conception pour voir dans quelle mesure elle peut répondre aux enjeux de développement local, et notamment de cohésion sociale. Si les espaces publics peuvent être le support d'événements ponctuels, ce sont surtout des lieux de la vie quotidienne où les habitant·e·s peuvent se rencontrer, vivre ensemble. C'est pourquoi, ce travail cherchera également à démontrer que l'inclusion des usager·ère·s dans la démarche de conception se dessine comme un outil pour répondre aux enjeux énoncés précédemment. Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure l'implication des habitant·e·s dans la conception des espaces publics de leur commune favorise la cohésion sociale en son sein, qui se dessine elle-même comme un levier d'attractivité territoriale ?

Tout d'abord, il convient de comprendre comment la co-conception d'espaces publics peut contribuer à une certaine revitalisation des communes rurales et périurbaines. Cette idée sera illustrée par deux études de cas se situant en Bretagne, témoignant d'une démarche participative et s'inscrivant au cœur des enjeux de développement du territoire. Néanmoins, les démarches participatives rencontrent un certain nombre de limites venant nuancer leur caractère indispensable au projet. Par ailleurs, ces démarches sont très présentes en ville, il convient alors d'interroger leur adaptabilité au regard des singularités et spécificités des communes moins denses.

2.0 Cadre théorique : La co-conception d'espaces publics pour répondre aux enjeux de revitalisation des communes rurales et périurbaines

2.1 Les espaces publics, des lieux clés pour la revitalisation des communes rurales et périurbaines

Si la définition des espaces publics est complexe, ce sont bien « *les espaces publics contrôlés et gérés par les pouvoirs publics au nom de l'intérêt public*² » (Smith, 2014) dont on entend parler. En d'autres termes, ce sont des espaces ouverts et inclusifs, support d'un paysage ordinaire (Bigando, 2013) et d'une vie sociale à l'échelle locale. Les espaces publics sont d'ailleurs souvent considérés « comme les lieux par excellence de l'urbanité, c'est-à-dire de la densité et de la

¹ Cette affirmation s'appuie sur la recension de la littérature qui a pu être faite dans le cadre de notre thèse de doctorat.

² La citation a fait l'objet d'une traduction pour plus de cohérence avec son insertion dans le texte. Voici la citation d'origine : « *accessible space controlled by public actors to serve the public interest* .»

diversité, permettant la rencontre aléatoire d'une variété de personnes » (Fleury, 2018). Ils sont tout autant présents dans les territoires ruraux et périurbains, mais prennent des formes différentes (par exemple des chemins creux, ou des placettes de villages). De plus, l'intensité de leur fréquentation ainsi que leur caractère inclusif peuvent largement être nuancés au regard des rapports de domination qui y prennent place (Fleury, 2018 ; Froment-Meurice & Fleury, 2022). Ainsi, publicité ne signifie pas inclusivité. Si une commune dispose de nombreux espaces publics, un défaut d'accessibilité nuirait à leur caractère inclusif pourtant constitutif de la notion, ce qui par enchaînement peut entacher l'attractivité du territoire. En effet, les espaces publics font partie intégrante du cadre de vie des habitant·e·s, mais ils peuvent aussi être un argument marketing pour attirer touristes et chaland·e·s en soulignant les aménités locales, telles que la proximité à la nature ou encore les relations de bon voisinage et de solidarité qu'on y trouve (Edouard, 2019).

Les espaces publics apparaissent donc comme des lieux clés pour agir sur les territoires ruraux et périurbains. Ils sont aujourd'hui particulièrement marqués par l'usage de la voiture se traduisant dans leur aménagement au travers des voies de circulation (Fleury, 2018). Pour autant, ils peuvent aussi participer à leur mise en valeur par de multiples biais : la création d'un chemin pour rejoindre une zone naturelle à l'extérieur du centre-bourg, l'aménagement d'une place pour recevoir un marché hebdomadaire, la conception d'un jardin public pour accueillir des usages intergénérationnels, etc. Cet article, en s'appuyant sur une recherche menée dans le cadre de notre doctorat, nous amène à constater le peu d'études abordant ce sujet. Il s'agit pourtant d'une catégorie d'action importante dont se saisissent grandement les pouvoirs publics. Effectivement, l'aménagement du territoire au travers de la conception d'espaces publics (qu'il soit question de création ex-nihilo ou de réaménagement d'espaces existants) est monnaie courante dans les marchés de la commande publique. Dans le cadre de notre doctorat et de notre activité en tant que conceptrice qui y était grandement liée, nous avons pu observer un grand nombre d'appels d'offres relevant de l'aménagement des territoires et à destination des bureaux d'études de conception paysagère, qui conduisent à ce même constat. Ces bureaux d'études s'associent généralement à d'autres compétences techniques. Le groupement de maîtrise d'œuvre a alors pour missions de réfléchir à l'aménagement des espaces publics en prenant en compte les contraintes paysagères, réglementaires mais aussi en termes d'usages. Autrement dit, les espaces publics ont une forte influence sur l'image de la commune, ils contribuent à la construction du paysage,

C'est-à-dire le lieu tel qu'il est structuré au fil du temps, à partir de sa géographie, autant que sous l'effet de l'action de l'homme. Car le paysage, c'est aussi un lieu aménagé pour y vivre, et sa réalité est tout autant matérielle qu'immatérielle. Il comporte une part de vécu et d'imaginaire (Pousin, 2022).

Il est aussi question des usages : le lieu est-il accessible à tou·te·s ? Quelles activités y sont autorisées ? Par quels moyens et dispositifs (la question du mobilier notamment) ? On peut se demander si ces questionnements font partie intégrante de la réflexion des concepteur·rice·s lorsqu'ils·elles travaillent sur de tels sujets.

L'aménagement des espaces publics apparaît comme un levier intéressant dont peuvent se saisir les municipalités rurales et périurbaines pour agir sur la revitalisation de leur territoire. Penser comme des lieux du quotidien propice à

la rencontre, au ressourcement ou au loisir, ils participent à la création d'une dynamique communale accueillant une multitude d'usages. L'enjeu pour les municipalités est alors de donner envie d'y rester par le biais d'attributs et d'aménités (la végétation, le mobilier, ...). Or réfléchir à la conception d'espaces publics attrayants pour une diversité de publics semble indissociable d'un travail collaboratif. Ainsi, quelle place les habitant·e·s peuvent-ils·elles prendre dans un projet de conception et quel serait l'intérêt d'une telle démarche ?

2.2 Co-concevoir les espaces publics pour favoriser la cohésion sociale au sein des territoires

Pour concevoir des espaces publics attractifs, il semble primordial de réfléchir à leur inclusivité. C'est dans ce cadre que la co-conception avec les usager·ère·s apparaît comme un outil intéressant pour travailler au développement territorial des petites communes. En effet, la participation habitante dans la démarche de conception permettrait de prendre en compte les besoins de la diversité populationnelle (Le Behec & Barbier, 2016). Elle offre une place à l'expression des désaccords, au débat, permettant de désamorcer certains conflits (Torre, 2011), au travers de la communication, et en sensibilisant les usager·ère·s aux enjeux du projet. Le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) de Bretagne rappelle notamment cet intérêt de la co-conception d'espaces publics au regard des enjeux de démocratie territoriale et de vivre ensemble : « Les enjeux de la participation citoyenne sont aussi sociaux. Participer à un projet d'aménagement d'espace public, c'est tisser ou retisser du lien social. » (Le Behec & Barbier, 2016)

Dès lors, on comprend que l'inclusivité d'un espace public se construit dès sa conception. Cette démarche devient de plus en plus fréquente dans les projets d'aménagement (Bacqué, 2009) et se dessine comme un levier intéressant pour construire des processus démocratiques ascendants tout en favorisant les dynamiques d'émancipation des personnes marginalisées (Carrel, 2013). Plus que d'informer la population, il s'agit de véritablement l'intégrer au processus de conception, voire de décision (Gaudin, 2007). Cette démarche peut alors prendre plusieurs dénominations, mais les concepteur·rice·s parlent généralement d'ateliers participatifs. Au cours de ceux-ci les participant·e·s pourront expérimenter la création de scénarios par divers moyens, ou bien venir amender des scénarios déjà construits suite à un diagnostic élaboré en commun. Ce processus vient nourrir le projet, en associant de nouveaux·elles acteur·rice·s, et donc de nouvelles compétences.

La participation sociale dans la conception d'espaces publics a également de nombreuses vertus pour les usager·ère·s eux·elles-mêmes. En effet, elle ouvre les portes au vivre ensemble en créant un espace de réflexion commun, ce qui n'est pas sans incidence sur la cohésion sociale au sein de la commune.

La planification inclusive représente un enjeu social de taille, dans la mesure où ses effets pourraient contribuer largement à une meilleure participation sociale, et donc à une meilleure cohésion sociale, non seulement pour les personnes en situation de vulnérabilité mais aussi pour l'ensemble des citoyens. À partir de la planification, cette approche permettrait ainsi de refonder l'ensemble de l'action publique, au service d'une plus grande cohérence de la vie quotidienne, au sein d'un territoire inclusif (Bauer, 2015).

Si Frederic Bauer parle ici de la planification, différentes expériences de terrains montrent qu'il en va de même pour la conception. De telles démarches inclusives conduisent à interroger les liens de dépendances entre cohésion sociale et développement local.

3.0 Méthodologie et étude de cas : Étudier la co-conception au sein des territoires ruraux et périurbains de Bretagne au travers de la recherche-expérimentation

3.1 La recherche expérimentation pour comprendre les enjeux de la co-conception dans les territoires ruraux et périurbains

Comme évoqué précédemment, cet article s'inscrit en parallèle d'une recherche doctorale menée dans le cadre d'un contrat CIFRE réalisé au sein d'un bureau d'études en urbanisme et conception paysagère. Ainsi, cette thèse se veut être une recherche expérimentation (Nicolas Le Strat, 2019). Cette posture induit une méthodologie particulière mêlant enquête par entretiens et observations participantes (Soulé, 2007) au travers de l'immersion dans le terrain qu'elle induit. En effet, elle offre la possibilité de se trouver au cœur d'une activité pour comprendre les pratiques et les missions qui en découlent, tout en y apportant un regard critique. Le fait d'être chercheuse-salariée permet également d'expérimenter de nouvelles démarches au sein de l'agence, en lien direct avec le sujet de recherche. L'observation participante a permis d'analyser les pratiques de conception et d'y prendre part, apportant une dimension opérationnelle à la recherche. Cet ancrage au terrain a également facilité l'accès à un certain nombre de données, en particulier celles issues du marché de la commande publique. Dans cette perspective une quarantaine d'appels d'offres a été sélectionnée et a fait l'objet d'une analyse approfondie permettant de comprendre les enjeux territoriaux relatifs aux petites communes de Bretagne. Cette démarche était complémentaire de l'observation participante qui offrait, quant à elle, un accès aux acteur·rice·s locaux·ales et à leur discours, *in situ* et dans le cadre de réunions de projet d'aménagement d'espaces publics.

Les démarches participatives ont fait l'objet de certaines discussions auxquelles nous avons pris part au sein de ces réunions. Plus encore, ce sont des événements que nous avons pu organiser puis animer dans le contexte de la recherche expérimentation. Ces expériences renvoient à des réflexions issues de la littérature scientifique démontrant le rôle que les municipalités ont à jouer dans les formes et le degré de la participation, allant parfois jusqu'à inclure les participant·e·s à la prise de décision (Couture, 2013 ; Gauthier et al., 2020). Or, si l'intention de concertation-participation est inscrite dans les cahiers des charges au moment des appels d'offres, elle est souvent pensée en termes de réunion publique d'informations, plus rarement d'ateliers de travail avec la population. Nos observations de terrain nous ont conduites à penser que les volontés d'expérimentation étaient dépendantes des ambitions des collectivités, faisant écho à des constats portés par d'autres auteur·rice·s. En effet,

Il est apparu qu'en l'absence de balises et de normes claires dans la loi, l'exercice de la participation publique est soumis à l'influence de nombreux facteurs qui créent des conditions très inégales d'une ville à l'autre pour encourager la participation citoyenne aux décisions d'aménagement (Gauthier et al., 2020).

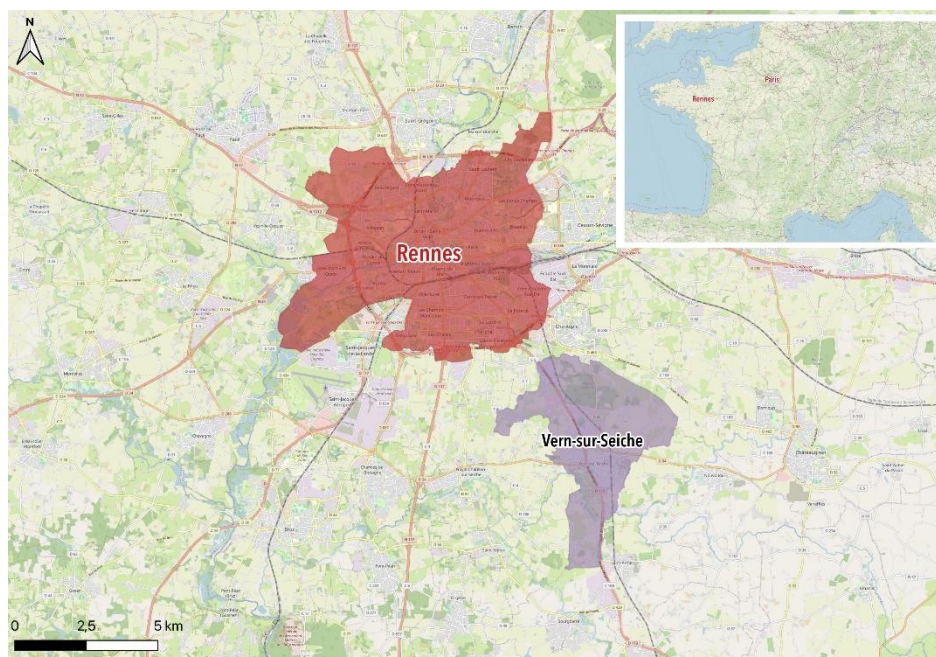
Les innovations participatives relèvent plus généralement d'une proposition des bureaux d'études, bien que tous n'y accordent pas la même importance non plus. Certaines agences se spécialisent dans l'organisation et l'animation des temps participatifs, en s'associant ensuite à des concepteur·rice·s, constituant ainsi des équipes pluridisciplinaires. Nous nous appuyons ici sur les démarches menées par l'agence de conception paysagère, partenaire de la thèse.

L'activité de cette dernière prend place au cœur de la Bretagne. Elle intervient en Ile-et-Vilaine, dans le Morbihan et les Côtes d'Armor, plus rarement en Loire Atlantique. Ses territoires de prédilections correspondent à des petites communes, souvent rurales ou périurbaines, bien qu'elles travaillent parfois en ville (à Rennes par exemple). Il nous semble alors intéressant d'étudier un projet réalisé avant le début de la thèse, puis un second qui s'est dessiné comme un territoire d'expérimentation notamment en termes de démarche participative. L'étude de ces deux exemples cherche à démontrer l'intérêt de la co-conception pour le développement territorial des petites communes.

3.2 Le parc des Hauts de Gaudon à Vern-sur-Seiche (Ile-et-Vilaine) – Co-concevoir un espace public de loisir pour favoriser la cohésion sociale au sein d'un nouveau quartier

Vern-sur-Seiche est une commune périurbaine de plus de 8 000 habitant·e·s, en Ile-et-Vilaine. Elle fait partie de la première couronne de la métropole rennaise, se situant à une dizaine de kilomètres de la ville (figure 1).

Figure 1: Plan de situation de la commune de Vern-sur-Seiche.



Source : OSM ; IGN ; 2025 ; Réalisation : Guilpain, 2025.

Pour faire face à la pression foncière que connaît la métropole depuis quelques années, la commune de Vern-sur-Seiche cherche à accueillir de nouveaux ménages au travers de projets d'extension urbaine. À la suite de la création d'un lotissement—Les Hauts de Gaudon—elle a également souhaité réfléchir à l'aménagement d'un parc entre la lisière agricole du bourg et ces nouvelles habitations. Elle a fait appel à une équipe de maîtrise d'œuvre privée, en insistant sur sa volonté d'inclure les habitant·e·s à la démarche (d'où la réalisation du

parc *a posteriori* du quartier d'habitation), comme en témoignent ces extraits du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) (figure 2).

Figure 2: Extrait du CCTP "Aménagement de l'espace de détente et loisirs des Hauts de Gaudon."

« Un projet bien concerté aboutit à un aménagement que les habitants s'approprient au-delà du simple usage. Il sera ainsi mieux respecté.

Il importe donc qu'il traduise les attentes de ceux-ci et que les choix opérés soient compris et acceptés comme étant le meilleur compromis possible entre les différents besoins et souhaits exprimés, parfois divergents, voire contradictoires.

La concertation tout au long du projet est donc fondamentale : définition des usages, validation des aménagements et peut être participation à leur réalisation. Elle associera les habitants dans la plus grande diversité possible [...] »

Source : Commune de Vern-sur-Seiche, 2020.

Si la démarche participative s'est dessinée comme un indispensable de la conception de cet espace public de loisir, elle n'était, pour autant, pas plus définie dans les différents documents de l'appel d'offres. C'est donc l'équipe de maîtrise d'œuvre, et plus particulièrement l'agence de conception paysagère, qui a dû réfléchir à la façon dont elle souhaitait travailler avec la population. Il en est ressorti trois ateliers participatifs correspondant aux différentes phases de l'étude : le diagnostic, la construction des scénarios, et l'esquisse. L'objectif était dans un premier temps de recueillir les besoins de la population, tout en la sensibilisant aux enjeux environnementaux du site avec l'intervention d'un écologue, notamment au sujet de la présence du ruisseau du Clos Sotin (figure 3).

Dans un deuxième temps il s'agissait de co-construire les scénarios avec les participant·e·s, en réfléchissant à l'aménagement du site : comment le découper ? Quelles sont les zones de jeux, de détente, etc. ? Plus généralement il s'agissait de localiser et hiérarchiser les éléments de programmes sortant du premier temps participatif. À la suite de cette rencontre plusieurs scénarios ont été produits par les concepteurs. Compte tenu de la situation sanitaire au moment du projet (ayant eu lieu en 2020, pendant les différents confinements liés à la pandémie COVID), le troisième atelier n'a pu avoir lieu en présentiel. Il s'est donc transformé en une consultation en ligne par le biais d'un questionnaire dans lequel les trois scénarios étaient présentés et faisaient l'objet de questions pour connaître l'avis de la population sur chacune des propositions faites par la maîtrise d'œuvre. Plus encore, le bureau d'études avait pour ambition de poursuivre la démarche participative en co-construisant le projet, en organisant des chantiers participatifs (construction de mobilier, installation de nichoirs et autres dispositifs pour la biodiversité, mise en place d'un jardin partagé, etc.). Mais cette dernière n'a pu aboutir malgré les propositions et documents réalisés (fiches action pour la mise en place de chaque chantier) par l'agence d'urbanisme et de paysage. Sans justifications et de manière informelle la démarche s'est tarie faute d'un investissement humain et financier de la collectivité.

Figure 3: Photo de l'atelier n°1, diagnostic et sensibilisation, avec un écologue.



Source: Atelier Ersilie, 2020.

La démarche participative avait pour objectif de construire un espace pour la population favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale. Les différent·e·s acteur·rice·s ont fait le pari que cette ambition ne pouvait se réaliser sans une véritable inclusion des habitant·e·s au processus de conception. Les ateliers ont permis de regrouper entre quarante et cinquante personnes sur les 174 logements du lotissement. La participation peut donc être questionnée au prisme de la représentativité : les aménagements reflètent-ils le souhait de l'ensemble de la population du quartier ? Peut-on véritablement parler de processus inclusif ? Certain·e·s chercheur·euse·s évoquent déjà ces limites en parlant notamment de la faible participation des populations marginalisées (Bacqué, 2009 ; Carrel, 2013). Ces questionnements ne sont donc pas nouveaux mais perdurent dans l'organisation des processus participatifs. Néanmoins, les ateliers ont permis l'ouverture d'espaces de rencontre et d'échange (dans un contexte sanitaire compliqué). Ces temps ont fait l'objet de nombreuses discussions enrichissantes autant pour les participant·e·s, que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Même si certaines limites peuvent être émises quant au processus de participation, il semble tout de même s'inscrire dans cet enjeu de participation sociale et vivre ensemble favorable au développement du territoire et à la cohésion sociale en son sein.

Aujourd'hui le parc est entièrement réalisé. Il s'agit d'un espace fortement végétalisé (avec des zones plus « sauvages » que d'autres), laissant la place aux jeux mais aussi à la flânerie. Il offre différentes ambiances pour la diversité de personnes qui peuvent le fréquenter : des espaces de rencontres autour des bancs et tables de pique-nique, et des espaces plus intimes à l'écart de la foule et du bruit. Il permet la promenade, tout en diversifiant les cheminements : la traversée du parc ou suivre le ruisseau. Enfin, c'est un espace propice à l'imagination avec des zones plus libres, où l'on retrouve par exemple une scène, laissant la place à l'appropriation par tou·te·s (figure 4).

Cependant, si le parc semble répondre aux besoins d'une diversité d'usagers·ères révélés en partie par la démarche de co-conception, on peut s'interroger sur son caractère inclusif une fois achevé. Des enquêtes pourraient être réalisées pour observer son appropriation et vérifier qu'il soit véritablement vecteur de cohésion sociale au sein du quartier.

Figure 4: Photos du parc des Hauts de Gaudon.

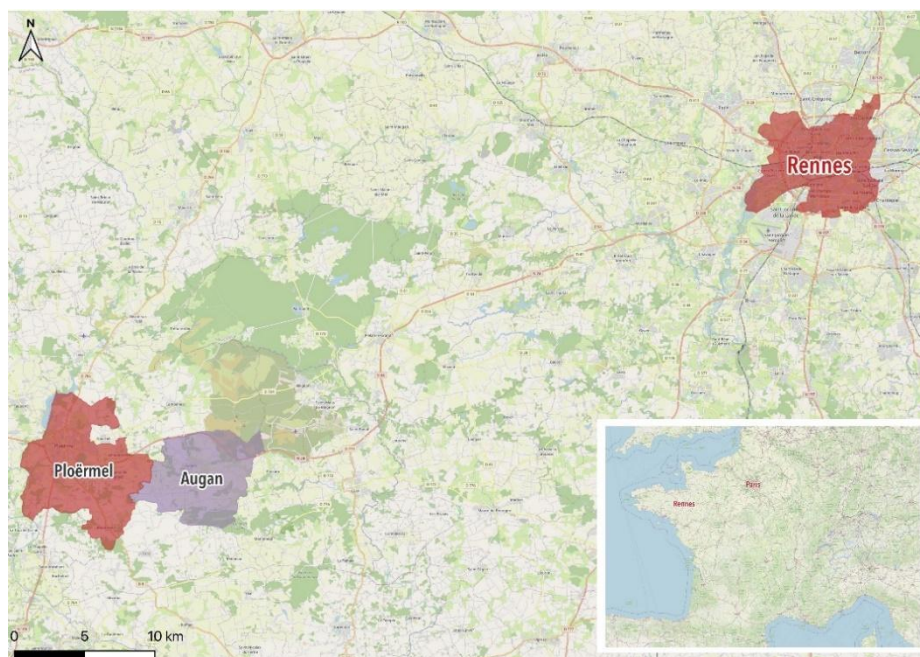


Source : Atelier Ersilie, 2022.

3.3 Co-concevoir des espaces publics en faveur de la santé à Augan (Morbihan), un levier pour le développement territorial de la commune ?

Dans le cadre de la commande publique de nombreuses communes rurales et périurbaines se soucient de l'aménagement de leurs espaces publics. Ces derniers sont souvent pensés pour favoriser les déplacements automobiles puisque ces territoires connaissent une forte dépendance à la voiture, visible au travers des déplacements pendulaires. Ainsi, ils laissent peu de place à l'échelle piétonne et aux mobilités douces. C'est dans cette perspective que la commune de Augan a souhaité mener une réflexion sur ses espaces publics (figure 5).

Figure 5: Plan de situation de la commune de Augan.



Source : OSM, IGN, 2025 ; réalisation : Guilpain, 2025.

Il s'agit d'une commune d'environ 1 500 habitants, se situant dans le Morbihan à une cinquantaine de kilomètres de Rennes. La commune a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude préalable et une mission de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des espaces publics dans le bourg ayant pour sous-titre « Apaiser la circulation, favoriser les déplacements doux ». Une nouvelle fois, la volonté de concerter la population était présente dans le CCTP sans être vraiment détaillée, comme en témoigne l'extrait ci-dessous (Figure 6).

Figure 6: Extrait du CCTP "Aménagement des espaces publics dans le bourg - Apaiser la circulation automobile, favoriser les déplacements doux."

« La concertation et l'implication des habitants occuperont une place importante dans le projet. »

L'objectif affiché par les élus au travers de cette participation citoyenne est d'impliquer les citoyens pour les faire adhérer à la démarche, susciter la convivialité et le bien vivre ensemble et évidemment de connaître et prendre en compte leurs attentes. Cette démarche participative nécessitera une forte implication de l'équipe chargée de la définition et de la mise en œuvre du programme d'aménagement, tout au long du projet pour en assurer la cohérence et le bon déroulement. »

Source : Commune de Augan, 2022.

Cet appel d'offres a alors soulevé plusieurs enjeux qui ne sont pas sans lien avec le développement territorial de la commune. En effet, si la problématique des déplacements se trouve au cœur de la consultation ce n'était, pour autant, pas le seul point sur lequel la maîtrise d'ouvrage a souhaité insister. Elle accordait également une importance à la prise en compte des besoins de la population (comme le souligne le paragraphe sur la démarche participative (Figure 7)), en se souciant notamment du cadre de vie.

Figure 7: Extrait du CCTP "Aménagement des espaces publics dans le bourg - Apaiser la circulation automobile, favoriser les déplacements doux"

« Ils [les élus] ont pour objectif de donner une image plus valorisante auprès des visiteurs, d'offrir un cadre de vie plus attrayant aux habitants. »

« La volonté des élus est aussi d'améliorer le cadre de vie et de créer des espaces publics plus attrayants afin de favoriser le bien être des habitants et la convivialité. »

Source : Commune de Augan, 2022.

Ces citations tirées du CCTP démontrent la volonté de la commune de travailler sur son attrait, autant pour les Auganais·es, que pour les visiteur·euse·s. Ainsi, elle semble tisser du lien entre : aménagement du territoire (et notamment des espaces publics), cohésion sociale (au travers de la notion de vivre ensemble) et développement territorial (en travaillant sur son attrait et donc d'une certaine façon sur son attractivité).

Pour répondre à cette demande l'agence partenaire de la thèse a été mandatée. Elle s'est associée à un bureau d'études en voirie et réseaux divers (VRD). Ce projet a été l'occasion de mettre en place une démarche d'expérimentation. En effet, l'agence s'est aussi associée à un atelier conseil en urbanisme inclusif et

favorable à la santé. L'objectif de ce groupement était de mettre au cœur du projet, et des aménagements proposés, les enjeux de santé relatifs au territoire. Travailler sur cette thématique devait permettre de répondre aux différents objectifs énoncés par la commune. En effet, favoriser les mobilités douces conduit à travailler sur la santé physique des populations, tandis que les réflexions sur le cadre de vie et l'attrait du territoire peuvent avoir des influences directes sur la santé mentale et sociale des habitant·e·s (ce qui peut aussi être relié à la notion de bien-être employée par la maîtrise d'ouvrage). Cette expérimentation s'est traduite de plusieurs façons, notamment au travers de la démarche participative.

Des ateliers participatifs pour réfléchir avec la population ont été organisés. Mais avant ceux-ci l'atelier conseil en urbanisme inclusif et favorable à la santé a réalisé un arpentage du territoire au cours duquel il a rencontré des acteur·rice·s clés au sein de la commune : les commerçant·e·s, les différents services, le comité santé, les adolescent·e·s, les personnes âgées, etc. Ces acteur·rice·s ont été sélectionné·e·s au travers de plusieurs critères : leur expertise d'usage, leur lien avec la thématique de la santé, ou encore leur participation moyenne aux démarches de concertation. Par exemple, les adolescent·e·s sont une population que l'on retrouve peu dans ce type de démarche, pourtant ils·elles occupent une place importante sur les espaces publics communaux. À cet égard, il semblait indispensable de les associer à la réflexion. Pour faciliter cette rencontre, un temps spécifique leur a été dédié. Cela a permis de dresser un portrait inclusif du territoire en mettant en évidence les besoins de la population. Les temps participatifs organisés par la suite s'inscrivent dans une démarche similaire que celle ayant eu lieu à Vern-sur-Seiche, c'est-à-dire que les participant·e·s ont contribué à l'élaboration du diagnostic, à la conception de plusieurs scénarios, et au choix d'une esquisse définitive. Cependant, la particularité s'est dessinée au travers des enjeux de santé qui étaient reliés à la réflexion globale. L'objectif était de sensibiliser la population à l'urbanisme favorable à la santé (Tsourou & Barton, 2000) appliqué à leur territoire du quotidien, ainsi que de faire des préconisations d'aménagement s'inscrivant dans cette même logique. Cette démarche était constituée d'une première étape d'information avec la diffusion d'un film sur l'urbanisme favorable à la santé. S'en sont suivis plusieurs temps de travail guidés par des questions simples et en lien avec le territoire : Qu'est-ce qu'une rue attrayante ? Comment dessiner un espace public favorable à tou·te·s ? Ces questions ont poussé les usager·ère·s à réfléchir à leur cadre de vie (ce qui leur plaisait ou non, leurs besoins pour se sentir bien, etc.), mais aussi à se mettre à la place des autres, comprendre les contraintes de chacun·e, les envies, en renvoyant à des questions d'accessibilité universelle³, de confort d'usage, ou encore de création d'espace social et sécurisé. Autant d'éléments qui résonnent avec la volonté de bien vivre ensemble dont parlaient les élu·e·s. Les ateliers participatifs se sont dessinés comme des lieux de rencontres et d'échanges, une première porte ouverte à la cohésion sociale au sein du bourg, en permettant aux participant·e·s de se confronter les un·e·s aux autres, ce qui participe également à désamorcer certains conflits. Enfin, pour aller plus loin, les enfants ont fait partie de cette démarche participative.

³ L'accessibilité universelle, parfois appelée conception universelle ou encore design universel, correspond à « un processus de création de produits, d'objets, d'environnement ou de services qui ont pour but d'être facilement utilisables par le plus de monde possible et au moindre coût. Sa vision est clairement positive et est aux antipodes d'une vision incapacitaire. Son objectif est de simplifier la vie de tous et de permettre l'intégration et la participation sociale. » (Trouvé et al., 2016)

Figure 8: Atelier participatif avec les enfants de l'école publique de Augan.



Source : Atelier Ersilie, 2023.

Des temps de rencontre avec les classes de CM1-CM2 (des écoles privée et publique) de la commune ont été organisés. Comme évoqué précédemment, les démarches participatives rencontrent plusieurs biais, tels que celui de la représentativité. Tout comme les adolescent·e·s, les enfants sont généralement peu présents lors de ce genre d'événements. C'est pourquoi un temps leur a été destiné. Il s'agit d'une démarche intéressante dans la mesure où ce sont des usager·ère·s du territoire au même titre que les adultes. Mais plus encore, leur usage et leur fréquentation s'inscrit dans un temps plus long (même s'ils·elles peuvent être amené·e·s à quitter la commune à l'adolescence ou à l'âge adulte). Ainsi, leur avis participe grandement à réfléchir à un cadre de vie attrayant, favorable au bien-être des individus, dans la mesure où ils constituent en partie la population d'aujourd'hui et de demain au sein de la commune. Il a donc semblé pertinent au groupement d'ouvrir la discussion aux élèves afin de tendre au maximum vers une démarche inclusive et donc une prise en compte de la plus grande diversité de la population possible. De plus ces temps d'échange autour des propositions faites par l'agence de conception paysagère ont pu faire l'objet de discussions intergénérationnelles par la suite entre les enfants et leurs parents, ou plus largement dans leur famille (grands-parents, frère et sœur, etc.). Autant d'éléments qui permettent de tendre vers une plus grande cohésion territoriale et une réflexion pour un cadre de vie attrayant pour tou·te·s.

Pour résumer, le projet de Augan a permis une association particulière entre une agence d'urbanisme et de paysage et un bureau d'études spécialiste des questions de santé. Cette association a conduit à la mise en place d'une démarche participative qui se voulait la plus inclusive possible. L'objectif était de consulter une diversité d'acteur·rice·s présent·e·s sur le territoire toujours en lien avec l'enjeu de cohésion sociale et de bien vivre ensemble. Néanmoins, le projet reste au stade de l'étude et les différents aménagements proposés n'ont pas encore été réalisés. Le groupement a alors souhaité aller plus loin dans sa démarche de conception. Il s'agissait aussi de montrer que l'aménagement des espaces publics ne se suffit pas à lui-même. Si l'on souhaite agir en faveur de la santé, et

notamment sur la cohésion sociale, le cadre de vie, l'attrait du territoire, les aménagements préconisés doivent être accompagnés d'actions concrètes. Ainsi, des fiches actions thématiques ont été réalisées par le groupement pour accompagner la commune dans son développement territorial au-delà des aménagements. Il était par exemple question des plantations en pied de façade, de la mise en place de pédibus ou vélobus, ou encore de chantiers participatifs pour créer du mobilier. Ces différentes actions restent à hiérarchiser et mettre en place par la commune.

Cet exemple illustre la volonté des petites communes rurales de travailler sur leur image au travers notamment de l'aménagement de leurs espaces publics. Ces derniers peuvent favoriser la cohésion sociale lorsqu'ils sont co-conçus, aussi parce que les espaces publics sont des lieux de rencontre et d'usages différents, ce qui peut également participer à l'attractivité du territoire. Si l'on reprend l'étude de cas de Augan, la création d'un chemin piéton à l'écart de la voie, reliant le centre-bourg à la voie verte, a été suggéré. Ce chemin serait principalement utilisé par les écolier·ère·s, mais il pourrait aussi permettre aux touristes ou promeneur·euse·s de se rendre dans le centre bourg. Ainsi, il a été proposé que ce chemin soit accompagné de plantations comestibles (support ludique et pédagogique), mais aussi de dispositifs de « jeu » informels tel que des rondins de bois enchevêtrés pour permettre une diversification des parcours et cheminements. Un tel aménagement pourrait participer à la mise en valeur de la commune.

Ces différents exemples montrent que l'aménagement du territoire, et plus particulièrement des espaces publics, participe au développement des communes rurales et périurbaines, au travers notamment de la co-conception. Elle permet de réfléchir au cadre de vie des habitant·e·s en l'adaptant au maximum à leurs besoins, tout en ouvrant des espaces de discussions qui se veulent inclusifs, support d'une cohésion sociale qui a vocation à perdurer après le projet.

4.0 Discussion : Les limites et perspectives de la co-conception d'espaces publics en faveur de la cohésion sociale et du développement territorial

4.1 La conception d'espaces publics ruraux ou urbains : une démarche opposée ?

Les exemples étudiés dans la partie précédente témoignent du potentiel d'innovation des communes rurales et périurbaines qui cherchent à mettre en valeur leur territoire pour des raisons d'attractivité mais aussi de cohésion sociale. Cependant, on peut se demander si cette logique ne s'apparente pas à celle des villes, et si dans ce cas la démarche de conception ne devient pas un processus calqué sur l'aménagement en contexte urbain ? C'est notamment ce que souligne Jean Charles Edouard :

Les politiques publiques doivent s'adapter à ces nouveaux enjeux : il s'agit de faire preuve d'innovation pour répondre tout à la fois à la transformation des activités et des modes de vie, à l'accroissement des mobilités et aux nouvelles exigences en matière de qualité de vie. Les petites villes se trouvent ainsi face à un dilemme : au-delà de la valorisation de leurs atouts, peuvent-elles réellement développer des stratégies spécifiques ou sont-elles condamnées à dupliquer "en plus petit" les solutions des métropoles ? (Edouard, 2014).

L'étude des pratiques d'une agence d'urbanisme et de conception paysagère travaillant dans des communes rurales et périurbaines révèle les logiques qui sont à l'œuvre dans le cadre de la conception d'espaces publics sur ces territoires.

Tout d'abord, on peut se demander si la notion d'espaces publics renvoie à des réalités similaires suivant que l'on se trouve en contexte rural ou urbain. Pendant longtemps les espaces publics ont été pensé au sens de « l'agora », c'est-à-dire la place publique vitrine de toutes les activités mais aussi de l'expression des idées politiques. Si cette vision est toujours valable aujourd'hui, elle reste insuffisante pour comprendre la diversité de formes que peuvent prendre les espaces publics. Ce sont autant de rues, de places, de parvis que de chemin creux à la lisière de paysage agricole, ou encore les bords d'un étang à l'écart de la vie de la cité. Autrement dit, les espaces publics se dessinent comme des lieux de la vie sociale et commune, mais où l'on peut aussi parfois se retrouver seul. Ils ne se construisent pas nécessairement au cœur de la vie urbaine. C'est notamment ce que le CESER de Bretagne a tenté de mettre en avant :

L'urbain n'a pas le monopole de l'espace public. Aujourd'hui la ville va à la campagne et la campagne à la ville. Ceci est singulièrement prégnant en Bretagne dont l'armature urbaine, polycentrique et diffuse, est caractérisée par un chapelet de petites villes, de bourgs et de villages aux confluents des influences urbaines et rurales [...]. Ne faudrait-il pas envisager un "gradient d'urbanité" dans les espaces publics des campagnes (ex : centres- bourgs) autant qu'un "gradient de ruralité" dans ceux des villes (ex : nature en ville, jardins partagés, agriculture urbaine, "esprit village" de certains quartiers...) ? (Le Behec & Barbier, 2016).

Ruralité et urbanité ne sont pas fondamentalement opposées et peuvent parfois se recouper. Il semble donc normal que certaines pratiques de conception en contexte rural s'inspirent de celles mises en place en ville. C'est le cas de la participation, qui pendant de nombreuses années a été associée au fait urbain, en lien avec la notion de « droit à la ville » (Lefebvre, 2009). La démarche participative était notamment présente dans la réalisation des documents de planification urbaine au travers des enquêtes publiques. Cependant, depuis plusieurs décennies les processus participatifs se développent au-delà de la planification et prennent diverses formes. C'est dans ce cadre que les termes de « concertation », « participation », « consultation », apparaissent de manière fréquente, voire systématique, dans les différents documents d'appel d'offres pour la conception d'espaces publics, qu'ils se trouvent en contexte rural ou urbain. Ainsi, les agences d'urbanisme et de conception paysagère ont pu s'inspirer des démarches menées en ville. Néanmoins on ne peut nier le fait que les petites communes ne disposent pas des mêmes moyens (humains et financiers) pour réaliser leur projet d'aménagement (Bonneau, 2024). La maîtrise d'œuvre doit constamment s'adapter au contexte dans lequel elle intervient : faire avec les spécificités locales, les contraintes budgétaires, etc. Si certaines propositions d'aménagement reviennent fréquemment dans le processus de conception, il n'en demeure pas moins que pour être efficace, la démarche doit être propre à la commune dans laquelle elle se trouve. Elle résulte d'un dialogue entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Cette dernière dispose parfois de systématismes, mais elle est confrontée à un perpétuel questionnement de sa pratique pour répondre à la demande initiale des élu·e·s qui restent les décideur·euse·s principaux·ales du projet.

Il convient alors de mettre en lumière les spécificités locales et les qualités intrinsèques des territoires ruraux se construisant en opposition, du moins en distinction, aux villes. Prendre en compte ces singularités conduit à adapter les pratiques de conception au sein desquelles se retrouvent certains principes tels que la solidarité et la cohésion sociale ou encore la coopération, marqueur identitaire et valorisant pour ces territoires moins denses (Hamdouch & Carrière, 2022).

Autrement dit, si les processus de conception (et notamment de co-conception) s'apparentent parfois à ceux mis en place dans les métropoles, ceux-ci restent des adaptations au contexte local ayant pour vocation de répondre aux enjeux que rencontrent les petites communes. Par ailleurs, la volonté de maintenir une identité rurale est un discours que l'on retrouve fréquemment au sein des ateliers participatifs menés dans ces communes (qui sont parfois périurbaines). Cette volonté énoncée par les habitant·e·s démontre bien que des distinctions perdurent entre ville et campagne, et que les propositions d'aménagement doivent s'y adapter pour mettre en valeur les spécificités locales de ces différents contextes. La co-conception apparaît d'ailleurs comme un moyen pour mieux connaître le territoire et son identité (la ruralité qui lui est associée par exemple), au travers du discours des usager·ère·s.

4.2 Comment adapter les processus de co-conception aux enjeux de développement territorial en contexte rural et périurbain ?

La co-conception est un moyen de réfléchir collégialement au développement territorial, en s'intéressant au cadre de vie en particulier, au travers des espaces publics notamment, et en initiant une forme de cohésion sociale. Si l'on revient à la définition des espaces publics, on remarque que la notion est généralement associée à l'idée d'accessibilité, et plus encore d'inclusivité par essence. Or, force est de constater que cette inclusivité s'apparente davantage à un objectif vers lequel il faut tendre puisque certaines populations sont perçues comme indésirables et de fait exclues ou invisibilisées par les pouvoirs publics (Blanchard et al., 2025). Ce constat remet donc en question l'enjeu de cohésion sociale sur les territoires. Comment un territoire qui exclut pourrait-il être vecteur de bien vivre ensemble ? Ce questionnement peut être étudié au prisme des démarches participatives.

La participation est un processus qui se veut inclusif. Pourtant la principale limite annoncée concerne la représentativité de la population. Qui est présent aux ateliers ? Et au-delà de la présence, qui participe réellement ? Qui ose prendre la parole et exprimer ses idées ? L'agence d'urbanisme et de conception paysagère où est réalisée cette recherche émet l'hypothèse que ce sont souvent les mêmes catégories sociales que l'on retrouve lors de ces temps participatifs : des retraités, les classes moyennes et supérieures. Ce constat fait écho aux recherches évoquées précédemment, considérant que les classes populaires sont souvent absentes des processus participatifs (Carrel, 2013 ; Bacqué, 2009). Ce regard peut être nuancé par le fait que les territoires ruraux sont confrontés à un vieillissement de la population (Gucher, 2013 ; Mallon, 2011). Par exemple, à Augan, d'après les statistiques de l'INSEE, les personnes de plus de 60 ans représente près de 30% de la population communale en 2020, ce qui peut justifier la forte présence de retraités lors des ateliers. Malgré tout, on peut se demander si ne consulter qu'un type de population ne conduirait pas à une certaine « normalisation » du territoire, voire à une gentrification de celui-ci ? En effet, les aménagements sont-ils véritablement pensés à destination de la population globale et future ? C'est dans ce cadre qu'il semble pertinent de réfléchir aux perspectives de la co-conception.

Marie Hélène Bacqué évoque une évolution des dispositifs participatifs qui n'est pas sans rappeler l'échelle de la participation construite par Sherry Arnstein, au travers des différents degrés de participation que peuvent induire les outils mobilisés (Bacqué, 2009 ; Arnstein, 1969). Si certains dispositifs s'inscrivent dans les démarches participatives, ils ne sont, en réalité, que support d'informations, tandis que d'autres peuvent donner un véritable pouvoir aux usager·ère·s allant jusqu'à la prise de décisions. Nos observations de terrains donnent à voir que ce second cas de figure reste plus rare. La majorité des temps participatifs correspond à des temps de travail et de débat collectif. Ainsi, l'un des premiers éléments de réflexion pour pallier les limites de la démarche participative renvoie aux dispositifs qui sont mis en place. Si la co-conception n'est plus un objectif à atteindre (puisque les démarches mises en place par l'agence vont déjà dans ce sens), la question reste de savoir comment attirer d'autres populations pour tendre vers une mixité plus représentative de la réalité. De nouvelles démarches restent donc à inventer. On peut s'appuyer sur ce qui a été mis en place à Augan et faire l'hypothèse que la réalisation d'entretien individuel favorise la création d'une relation de confiance entre la population et la maîtrise d'œuvre qui permet par la suite d'attirer, lors des ateliers participatifs, davantage de participant·e·s venant d'horizons différents. Autrement dit, bien que la co-conception reste une démarche intéressante pour comprendre les territoires ruraux et périurbains, elle doit constamment être requestionnée pour être réadaptée à un contexte social qui évolue. C'est en prenant en compte ce contexte qu'elle pourra répondre à l'enjeu de cohésion sociale, et plus largement d'attractivité du territoire. Finalement,

Les savoirs dans ce domaine [de la participation] semblent rester plus de l'ordre du bricolage local ; ils ne sont d'ailleurs pas encore rentrés, ou que très marginalement, tant du point de vue théorique que pratique, dans les enseignements professionnels de l'architecture ou de l'urbanisme (Bacqué, 2009).

Cependant, cette idée de « bricolage local » ne doit pas être entendu comme un aspect négatif de la co-conception. En effet, cela traduit plutôt une pratique qui se veut appropriée par rapport au territoire sur lequel elle intervient. Néanmoins, le fait qu'elle soit peu enseignée au sein des cursus de formation pose question et renvoie à cette image du bricolage. Les concepteur·rice·s semblent davantage construire leur démarche participative au gré de leurs expériences de terrain, et parfois de quelques formations suivies au cours de leur parcours professionnel. C'est aussi dans ce cadre que les processus de co-conception peuvent être questionnés : les professionnel·le·s de l'aménagement disposent-ils·elles des clés et outils nécessaires pour mettre en place des temps participatifs qui soient adaptés aux contextes sociaux des territoires ruraux et périurbains ?

La démarche participative se dessine comme un outil pertinent pour concevoir des espaces publics inclusifs, favorables au développement des petites communes, à leur attractivité et à la cohésion sociale en leur sein. Néanmoins, les dispositifs mis en place méritent d'être requestionnés pour qu'ils soient véritablement adaptés aux territoires sur lesquels ils offrent un cadre de réflexion. Cela ouvre alors plusieurs perspectives pour palier certaines limites et tendre vers des processus de co-conception efficaces pour répondre aux enjeux soulevés précédemment. Par exemple, des études pourraient être menées sur les populations présentes aux ateliers participatifs (une enquête que souhaite mettre en place le bureau d'études partenaire de cette recherche). Cela permettrait de travailler sur les enjeux de représentativité, de mixité et donc plus généralement

de cohésion sociale et d'inclusion. Enfin, si a été évoquée la possibilité de réaliser des entretiens individuels ou par groupe d'acteur·rice·s, on sait également que la communication a un rôle important à jouer pour favoriser la co-présence lors de ces temps participatifs. Il convient donc de réfléchir aux médias utilisés pour diffuser les informations concernant les dispositifs participatifs. En outre, améliorer les processus de co-conception sur les territoires ruraux et périurbains c'est leur permettre de valoriser leurs spécificités locales et construire ainsi un cadre de vie propice au bien-être de tou·te·s et à la cohésion sociale.

5.0 Conclusion

Aujourd'hui la ruralité et l'urbanité tendent à se chevaucher, avec des frontières de plus en plus poreuses (Herpin & Merret, 2017). Plusieurs auteur·rice·s soulignent même les capacités d'innovations des territoires ruraux qui n'ont rien à envier aux privilèges des grandes agglomérations (Hamdouch & Carrière, 2022). Les espaces publics se dessinent alors comme les lieux clés de cette identité territoriale, qu'elle soit urbaine ou rurale. Leur aménagement, et plus particulièrement leur conception, apparaît comme un moyen de travailler sur les enjeux territoriaux de développement local, en mettant en avant les spécificités de chaque commune. Ce processus conduit à une mise en valeur de ces territoires à plus faible densité qui n'est pas sans incidence sur leur attractivité. Mais plus encore, cet article a montré que la participation devenait peu à peu un pilier de la conception d'espaces publics. En effet, elle s'inscrit pleinement dans les enjeux d'inclusion et de cohésion sociale au sein d'un territoire, en ouvrant des espaces et des temps de paroles permettant de confronter les avis et besoins d'une diversité de population. Si cette diversité reste à nuancer, des questionnements se font déjà le jour pour adapter davantage la démarche aux contextes sociaux des petites communes.

Les communes rurales et périurbaines ne sont donc pas radicalement opposées aux villes. Elles empruntent parfois aux logiques d'aménagement des grandes agglomérations, en les adaptant toutefois à leur situation. Cette réflexion vise à montrer que les espaces publics sont des objets particulièrement intéressants pour réfléchir aux questions d'identité territoriale à l'échelle locale, voire micro-locale, et que cette compréhension identitaire et territoriale se fait bien souvent au travers d'un travail avec les usager·ère·s. La co-conception n'est pas sans limite, mais elle participe à la cohésion sociale, et plus encore, elle ouvre un cadre de réflexion à destination du développement territorial.

Bibliographie

- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 21–224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>
- Bacqué, M-H. (2009). Gouvernance et urbanisme de participation. Dans G. Tapie, V. Biau (dir), *La fabrication de la ville : métiers et organisations* (p.17–30). Éd. Parenthèses.
- Banos, V., & Sabatier, B. (2010). Les espaces périurbains non bâtis en France : Entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ? *Articulo - Journal of Urban Research, Special issue 3*. <https://doi.org/10.4000/articulo.1524>
- Bauer, F. (2015). Inclusion et planification : vers un territoire inclusif. *Vie sociale* 11(3), 71–80. <https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0071>

- Bigando, E. (2013). De l'usage de la photo elicitation interview pour appréhender les paysages du quotidien : Retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.25919>
- Blanchard, S., Estebanez, J., & Ripoll, F. (2021). *Géographie sociale ; approches, concepts, exemples*. Armand Colin.
- Bonneau, E. (2024). Quelle ingénierie de projet pour les petites villes ? Du projet urbain aux capacités d'action publique rurale : le grand écart. *GéoProximitéS*. <https://hal.science/hal-04848295>
- Bonnet, F. (2015). *Aménager les territoires ruraux et périurbains*. Ministry of Housing, Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité [Territorial Equality and Rural Affairs]. <https://www.vie-publique.fr/rapport/35418-amenager-les-territoires-ruraux-et-periurbains>
- Bontron, J-C. (2013). L'accès aux soins des personnes âgées en milieu rural : problématiques et expériences. *Gérontologie et société*, 36(146), 153–171. <https://doi.org/10.3917/gs.146.0153>
- Bouba-Olga, O. (2021). Qu'est-ce que le "rural" ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020. *Géococonfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural>
- Carrel, M. (2013). La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne. *Informations sociales*, 179(5), 144-151. <https://doi.org/10.3917/inso.179.0144>
- Couture, A. (2013). Agents territoriaux et consultants « experts » de la participation, des acteurs stratégiques pour l'évolution d'une culture locale. Dans V. Biau, M. Fenker, E. Macaire (dir), *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville : métiers et pratiques en question* (p. 109–122). Éd. de la Villette.
- Edouard, J-C. (2014, 7 mars). L'action publique dans les petites villes françaises. *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/L-action-publique-dans-les-petites.html>
- Edouard, J-C. (2019). L'attrait des petites villes, une chance pour redynamiser leur centralité ? Belgeo. *Revue belge de géographie*, 3. <https://doi.org/10.4000/belgeo.34295>
- Fleury, A. (2018). Les périurbains et leurs espaces publics : Enquête sur les franges nord de la métropole parisienne. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.28914>
- Froment-Meurice, M., Fleury, A. (2022). Introduction. Dans A. Fleury, F. Guérin-Pacé (dir), *Les espaces publics urbains: penser, enquêter, fabriquer* (p. 271–277). Presses universitaires François-Rabelais.
- Gaudin, J-P. (2007), *La Démocratie participative*. Armand Colin.
- Gauthier, M., Gagnon, L., Chiasson, G., & Mévellec, A. (2020). Participation du public en aménagement et urbanisme au Québec : Les maires face à l'impératif délibératif. *Participations*, 2627(1), 165-192. <https://doi.org/10.3917/parti.026.0165>
- Gucher, C. (2013). Le vieillissement des populations et des territoires au prisme d'une ruralité transformée. *Gérontologie et société*, 146, 11–20. <https://doi.org/10.3917/gs.146.0011>

- Hamdouch, A., & Carrière, J.-P. (2022). Métropoles—espaces ruraux, des réciprocity sont elles possibles ? Éclairages à partir du cas de la Région Centre-Val de Loire en France. *Journal of Rural and Community Development* 17(2), 54–80. <https://journals.brandonu.ca/jrcd/article/view/2066>
- Hérpin, P., & Merret, T. (2017). *Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : Réinventons les centralités !* (p. 194). CESER.
- Lacquement, G., & Quéva, C. (2016). Introduction. Innovations sociales et développement des territoires dans les campagnes européennes. *Noroi* (241), 7–13. <https://doi.org/10.4000/noroi.5978>
- Le Behec, C., Barbier, P. (2016). Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne ! CESER (rapport). https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/8/2022/04/rapport_espaces_publics_apres_session_23juin2016_v12_2016-06-23_16-38-3_629.pdf
- Lefebvre, H. (2009). *Le droit à la ville* (3^e ed.). Economica Anthropol.
- Mallon, I. (2011). L'accompagnement du vieillissement en milieu rural au-delà de la solidarité intergénérationnelle. *Informations sociales*, 164(2), 100–108. <https://doi.org/10.3917/inso.164.0100>
- Morel-Brochet, A. (2007). À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes. *Noroi* (205), 23–35. <https://doi.org/10.4000/noroi.1237>
- Nicolas Le Strat, P. (2019). L'engagement à l'épreuve d'un « faire ». *Vie sociale* 27(3), 125–134. <https://doi.org/10.3917/vsoc.193.0125>
- Pousin, F. (2022). *Ruralité : Trente ans de gestion communale à Chambon : entretiens avec Bernard Courcoul*. Les Productions du EFA.
- Smith, A. (2014). « Borrowing » Public Space to Stage Major Events : The Greenwich Park Controversy. *Urban Studies*, 51(2), 247–263. <https://doi.org/10.1177/0042098013489746>
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27(1), 127. <https://doi.org/10.7202/1085359ar>
- Torre, A. (2011). Du bon usage des conflits ! L'expression des désaccords au cœur des dynamiques territoriales. *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/Du-bon-usage-des-conflits-L.html>
- Trouvé, E., Hercberg, E., & Bréban-Cailleau, V. (2016). Chapitre 10. De l'accessibilité à l'accessibilité universelle en passant par la qualité d'usage et l'adaptation personnalisée. In *Agir sur l'environnement pour permettre les activités* (p. 141–152). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.trouv.2016.01.0141>
- Tsourou, C., & Barton, H. (2000). *Healthy urban planning*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203857755>